

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 8 novembre 2024

**Délibération n° 2024-104
Séance du 5 novembre 2024**

Débat sur les orientations
budgétaires pour l'exercice 2025 et
les engagements pluriannuels
envisagés

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3312-1,

Vu le rapport de présentation en date du 24 octobre 2024, par lequel Monsieur le Président lui présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2025, ainsi que les engagements pluriannuels envisagés,

Après en avoir délibéré

Article unique : Décide de prendre acte que le débat d'orientations budgétaires, sur la base d'un rapport portant sur l'exercice 2025, et les engagements budgétaires envisagés, a bien eu lieu avant le vote du Budget Primitif pour l'année 2025.

Le Président

François-Marie DIDIER

